

AUTORISATION SPÉCIALE POUR TRANSPORT SCOLAIRE EN SITUATION DE GARDE PARTAGÉE

Dans le cas de garde partagée, l'horaire doit être régulier (c.à.d. une semaine à une résidence/une semaine à l'autre résidence)
Veillez noter que, pour le transport scolaire, les visites de fin de semaine ne sont pas considérées comme étant une GARDE PARTAGÉE.
La Commission scolaire Eastern Townships n'a pas l'obligation de transporter les élèves à plus d'une adresse.

Inscription pour l'année scolaire: _____ École désignée : _____

Nom de l'élève: _____ Niveau: _____

La garde de l'élève mentionné ci-haut doit être partagée de façon égale entre les parents (c.a.d. 50% du temps avec chacun des parents).

Nous, soussignés, demandons l'autorisation au transport scolaire suivant :

PÈRE: *Veillez cocher les cases appropriées :*

TRANSPORT DU MATIN	TRANSPORT DE L'APRÈS-MIDI
De:	À:
<input type="checkbox"/> Adresse avec le père _____	<input type="checkbox"/> Adresse avec le père _____
OU	OU
<input type="checkbox"/> _____ Indiquez l'adresse officielle pour le transport scolaire	<input type="checkbox"/> _____ Indiquez l'adresse officielle pour le transport scolaire

MÈRE: *Veillez cocher les cases appropriées :*

TRANSPORT DU MATIN	TRANSPORT DE L'APRÈS-MIDI
De:	À:
<input type="checkbox"/> Adresse avec la mère _____	<input type="checkbox"/> Adresse avec la mère _____
OU	OU
<input type="checkbox"/> _____ Indiquez l'adresse officielle pour le transport scolaire	<input type="checkbox"/> _____ Indiquez l'adresse officielle pour le transport scolaire

Veillez noter que pour les élèves en garde partagée, la signature des deux parents est requise pour l'autorisation au transport scolaire.

Date	Signature du parent	No. de téléphone pour me rejoindre le jour
Date	Signature du parent	No. de téléphone pour me rejoindre le jour

Ce formulaire doit être soumis au directeur de l'école ANNUELLEMENT, chaque fois que l'autorisation au transport scolaire est requise en situation de garde partagée. À défaut de retourner ce formulaire, le transport scolaire peut être suspendu à l'une ou aux deux adresses de garde partagée.